

Procédures de passation et d'exécution des marchés publics

La passation et l'exécution des marchés publics doivent se conformer aux exigences nouvelles inscrites dans le cadre du budget-programme. Ces nouvelles exigences sont marquées par la rationalisation du processus de passation et d'exécution des contrats de la commande publique. Tous les pays membres de l'UEMOA, par exemple, se préparent à mettre en application la réforme portant passation des marchés. Ainsi, au-delà des procédures de mise en oeuvre des marchés, les autorités contractantes doivent prendre en compte les objectifs de performance.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

La formation "MPC1" qui s'inscrit dans le volet "Marchés publics et contrats" de l'offre de Perspective, a pour but de renforcer les capacités des acteurs publics en abordant plusieurs questions-clés.



Public Visé

Managers, cadres et agents issus d'institutions en charge de la programmation des investissements publics, de ministères techniques, ou des finances, de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire.



Pré Requis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Définir justement les besoins dans le respect des principes ;
Respecter les seuils de passation ;
Identifier les principales procédures de passation et les dérogations ;
Savoir traiter les réclamations et recours ;
Comment gérer l'exécution des marchés dans un souci de performance ;
Anticiper les modifications et bouleversements en cours d'exécution ;
Résoudre les conflits par la voie amiable et/ou contentieuse ;
Faire face au contrôle a posteriori exercé dans le cadre du budget-programme.

Parcours pédagogique

1. Les notions et principes des marchés publics ;
2. La programmation et la définition des besoins (PPM) ;
3. Les procédures de passation des marchés (seuils, analyse des candidatures et offres, procédures) ;
4. Les contrôles et recours liés à la passation ;
5. Les acteurs de l'exécution (maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, sous-traitance, co-traitance) ;
6. Les aléas (avenants, réclamations, force majeure, résiliation, garanties post contractuelles) ;
7. Règlement amiable des litiges et règlement contentieux (conciliation, arbitrage, transaction, juridiction) ;
8. Contrôle et revue de passation des marchés dans le cadre du budget-programme ;
9. Visite institutionnelle : par exemple une centrale d'achat, le service de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le service stratégie d'achat d'un établissement public, Cour des comptes...

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations, de partages des expériences et d'études de cas ainsi que de travaux pratiques.



Méthodes et modalités d'évaluation

Travaux pratiques, études de cas, QCM. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

Modalités d'accessibilité handicap

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, veuillez nous contacter en amont de la formation.



Durée

70.00 Heures **10** Jours